

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2017 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 10

Convocation du 12 juin 2017.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent KOBLOTH, Maire.

Membres présents : Mmes Marie-Claire BORES, Hélène FIMBEL et Laurence HARTZ.

MM. Arthur BOHN, Frédéric DUCHATEL, Vincent KOBLOTH, Alain LEFFTZ, Frédéric MERCKLING, Jean-Pierre RIHN et Jean-Marie SCHWAB.

Membre absente excusée : Mme Gabrielle ROECKEL donne procuration à M. Vincent KOBLOTH.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2017,
2. Décision modificative,
3. Consultation architectes pour étude de faisabilité et coûts installation équipement mairie,
4. Présentation rapport d'activité SMEAS,
5. Délégation de signature expresse pour délivrer une autorisation de demande d'urbanisme déposée par le Maire ou un membre de sa famille,
6. Numérotage rue Schutzenrain et chemin du Gruckert,
7. Frais déplacements et missions personnel communal,
8. Divers et communications.

Monsieur le Maire, Vincent KOBLOTH, accueille les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20h.

1/ Approbation du procès-verbal du 31 mars 2017

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017.

2/ Décision modificative

La délibération du 31 mars 2017 prévoit une affectation de résultat au c/1068 de 3.304,02 € ainsi qu'une affectation de résultat complémentaire de 38.000 €, soit 41.304,02 €.

Par conséquent, le report excédentaire de fonctionnement s'élève à 44.468,20 € (cf. délibération §6).

Toutefois la ligne 002 en recettes de fonctionnement indique 44.439,16 €.

Il convient donc de rectifier ce chiffre en prenant une décision modificative augmentant de 29,04 € la ligne 002 et diminuant d'autant un autre article de la classe 7 en recettes de fonctionnement, soit le compte 7022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la rectification demandée par Mme Christmann, perceptrice de Barr.

3/ Consultation architectes pour étude de faisabilité et coûts installation équipement mairie

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 10 février 2017, une estimation en ce qui concerne le bâtiment du presbytère est arrivée en mairie et déclare donc le débat ouvert.

Après discussion, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, que Monsieur le Maire demande un entretien avec la directrice de l'école de Reichsfeld dans le but de lui expliquer que la mairie envisage de déménager son bureau actuel dans la salle de classe ouest qui, de surcroît, est accessible aux personnes à mobilité réduite et serait donc une solution à moindre coût pour la commune.

4/ Présentation rapport d'activité SMEAS

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée le rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlauer-Scheer pour l'année 2016 en leur expliquant son fonctionnement.

Il précise que ce document est à disposition du public en mairie pour consultation.

5/ Délégation de signature expresse pour délivrer une autorisation de demande d'urbanisme déposée par le Maire ou un membre de sa famille

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal sa demande de travaux qui nécessite une délégation de signature expresse pour délivrer l'autorisation s'y rapportant vu qu'il est personnellement « intéressé ».

VU la demande de travaux n°DP06738717R0005 déposée le 15 mai 2017 par Monsieur Vincent KOBLOTH, Maire et ce dernier ayant quitté la salle ;

Le Conseil Municipal, après discussion,

DECIDE de donner délégation de signature à Monsieur Alain LEFFTZ, 1^{er} adjoint, pour la demande de travaux n°DP06738717R0005 déposée par Monsieur Vincent KOBLOTH, Maire.

6/ Numérotage rue Schutzenrain et chemin du Gruckert

Monsieur le Maire précise que les propriétaires de la nouvelle construction rue Schutzenrain ont fait une demande de numérotation en mairie. Etant donné les constructions existantes et dans la suite logique des numéros, cette construction parcelle 1, sections 163 et 164 aurait donc le numéro 6b.

Le Conseil Municipal décide de retirer le point « chemin du Gruckert » et de le reporter lors de la prochaine séance.

7/ Frais déplacements et missions personnel communal

Monsieur le Maire explique que le personnel communal suit des formations et participa à des réunions d'information en rapport avec leur fonction. Un décompte des frais de déplacements et de missions sera établi par l'agent pour le remboursement des frais engagés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE que les agents suivent des formations et participent à des réunions d'information en rapport avec leur fonction ;

ACCEPTE que les frais de déplacements et de missions soient remboursés aux agents sur présentation des justificatifs des frais engagés. Les frais kilométriques seront calculés selon la puissance du véhicule de l'agent.

8/ Divers et communications

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée :

- D'un mail du SMICTOM en date du 8 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 21 juin 2017,
La publication le 21 juin 2017,
Fait à Reichsfeld le 19 juin 2017,
Le Maire, Vincent KOBLOTH

